

CONSEIL MUNICIPAL

....*..*..*

SÉANCE DU SAMEDI 24 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATIONS

- **Election du Maire Délégué de Tourniac**
- **Candidature à l'appel à projet 2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif «Villages Remarquables »**
- **Programme de rénovation de la voirie communale 2021**
- **Création d'une zone d'activités par la communauté de communes du Pays de Salers : Avis du conseil municipal sur une acquisition foncière**
- **Opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à la communauté de communes du Pays de Salers**
- **Vente des lots au lotissement communal des Moulergues**
- **Pavillons Cantal Habitat au lotissement des Moulergues**
- **Tarifs de location des vélos au camping d'Entassit**
- **Participation communale à la formation BAFA**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE TOURNIAC

Sous la présidence de Monsieur PEYRAL David, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire Délégué de TOURNIAC suite à la démission de Monsieur ANTIGNAC Jean-Marc.

Ont été désignés par le Conseil Municipal :

- Monsieur DELFAU Jean-Michel en qualité de secrétaire,
- Mesdames GAILLARD Agnès et THEVENOUX Colette en qualité d'assesseurs.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au Président, son bulletin de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	15
f. Majorité absolue	8

Nom et prénom du(es) candidat(s)	Nombre de suffrage obtenus (en chiffres et en toutes lettres)
DAYRAL Michel	15 (quinze)

Proclamation de l'élection du Maire Délégué de TOURNIAC

Monsieur DAYRAL Michel a été proclamé Maire Délégué de TOURNIAC et immédiatement installé par Monsieur le Maire dans ses fonctions.

CERTIFIÉE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET 2021 DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU DISPOSITIF « VILLAGES REMARQUABLES »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'homologation "Petites Cités de Caractère" rend éligible la collectivité au dispositif de soutien "Villages Remarquables" mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif vise à financer des opérations d'investissement comme l'aménagement, la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, l'embellissement des espaces publics inscrits dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique labellisée, s'appuyant sur une marque nationale garantissant une certaine homogénéité et un niveau de qualité.

Dans ce cadre et faisant suite à diverses réunions de travail, il présente alors aux élus le projet d'aménagement du Square de la Paix et de la Place d'Enroussou établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de l'Atelier d'architecture KOLAM, de l'Atelier de paysagistes CHAZELLE et du Cabinet de géomètres-experts CROS.

L'objectif principal du projet proposé est un aménagement permettant de révéler l'histoire du lieu en se fondant sur le patrimoine existant et les traces plausibles de bâti ou d'espaces ainsi :

- le Square de la Paix sera aménagé en terrasses afin d'accueillir une diversité d'usages et traité dans une ambiance médiévale de jardin en cœur de ville.
- la Place d'Enroussou sera structurée sur un plateau partagé (piétons, cycles, automobiles) et travaillée en revêtements et matériaux qualitatifs afin de mettre cette place en relation avec le Square de la Paix et l'Eglise.

Monsieur le Maire propose donc de présenter cette opération, dont la dépense estimative s'établit comme suit, à l'appel à projets 2021 lancé par la Région :

- Travaux 224 362 € HT
- Honoraires de Maîtrise d'Oeuvre 31 360 € HT

TOTAL 255 722 € HT

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal -à l'unanimité et après en avoir délibéré- décide :




Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le **27 AVR. 2021**

ID : 015-211501531-20210424-DELIB240420212-DE

- de s'engager par la présentation de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation du patrimoine, dans une démarche de maintien de la marque "*Petites Cités de Caractère*" et du respect de son cahier des charges ;
- d'approuver le projet d'aménagement du Square de la Paix et de la Place d'Enroussou pour un montant prévisionnel de 255 722 € H.T. soit 306 866 € T.T.C. ;
- de voter comme suit le plan de financement du projet dont le commencement des travaux est prévu pour le mois de novembre 2021 :

 coût global du projet	255 722 € H.T.
 subvention Région " <i>Villages Remarquables</i> " (50 %)	127 861 €
 autofinancement communal (50 %)	127 861 €

Monsieur le Maire est chargé de solliciter le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des "*Villages Remarquables*".

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **15**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE 2021

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2021 pour la rénovation de la Voirie Communale, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que les travaux portent :

- à Pleaux
 - Voie Communale de *Maniac*
 - Voie Communale de *Jauriac*
 - *Trottoir de la Rue du Cros d'Aymont*
- à Loupiac
 - Voie Communale de *Laroche*
- à Saint-Christophe-les-Gorges
 - Voie Communale de *Gagnoux*
 - Voie Communale de *Salesse*
- à Tourniac
 - Voie Communale du *Brieu*

Le montant des travaux estimés par "*Cantal Ingénierie et Territoires*" s'établit à la somme HT de 195 484 €.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide :

- ✓ d'approuver le programme de voirie communale 2021 tel qu'il vient de lui être présenté ;
- ✓ de lancer la consultation des entreprises après avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- ✓ d'autoriser son Président à signer le marché avec l'entreprise dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre avec "*Cantal Ingénierie et Territoires*" pour l'étude et le suivi d'exécution des travaux.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'un courrier de l'Etablissement Public Foncier Auvergne sollicitant pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Salers, l'avis du Conseil Municipal en vue de l'acquisition d'une parcelle privée, dans le cadre d'un projet de création d'une Zone d'Activités.

Il précise que cette parcelle, cadastrée section L n° 405 et d'une contenance de 2 ha 28 a 30 ca, se situe le long de la RD2 face à la Zone d'Activités actuelle.

Invité à se prononcer et se réjouissant de l'opération envisagée par la Communauté de Communes du Pays de Salers, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'acquisition projetée.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **15**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et L5214-16,
- VU l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) publiée au Journal Officiel le mercredi 26 mars 2014,
- VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- CONSIDERANT les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorisant sous condition les communes à s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de PLU,
- CONSIDERANT que si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Salers, représentant au moins 20 % de sa population s'y opposent avant le 1^{er} juillet 2021, le transfert de la compétence PLU n'intervient pas,
- CONSIDERANT qu'avant le 1^{er} juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes peu à tout moment, se prononcer par un vote sur le transfert de la compétence PLU, conformément à l'article 136 (II) de la loi ALUR,
- CONSIDERANT que l'article 136 (II) de la loi ALUR prévoit également qu'au plus tard le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes du Pays de Salers deviendra automatiquement compétente en matière d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- de S'OPPOSER au transfert à la Communauté de Communes du Pays de Salers de la compétence en matière de PLU,
- de TRANSMETTRE la délibération à la Communauté de Communes du Pays de Salers.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 04/05/2021

Reçu en préfecture le 04/05/2021

Affiché le 04 MAI 2021

ID : 015-211501531-20210424-DELIB240420215-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : VENTE DES LOTS AU LOTISSEMENT COMMUNAL DES MOULERGUES

Dans le cadre d'une réflexion sur une politique d'habitat à conduire au Lotissement des Moulergues, le Conseil Municipal, sur proposition de son Président décide à l'unanimité de sursoir temporairement à la vente des lots.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **15**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PAVILLONS CANTAL HABITAT AU LOTISSEMENT DES MOULERGUES

En complément de la délibération, en date du 22 janvier 2021 portant cession à l'Office Public de l'Habitat du Cantal des lots 6, 7, 8 et 9 du Lotissement des Moulergues pour l'Euro non recouvré, le Conseil Municipal précise que la construction par Cantal Habitat porte dans un premier temps sur deux pavillons locatifs sociaux et la mise en réserves du foncier supplémentaire.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES VELOS AU CAMPING D'ENTASSIT

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de location et de caution des vélos réservés à la clientèle du Camping d'Entassit, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'appliquer la tarification suivante, applicable à compter du 1^{er} mai 2021 :

Vélo adulte	½ journée	Journée	2 jours	Semaine	Caution par vélo
VTT Classique	9 €	15 €	25 €	50 €	x 1 = 90 € x 2 = 160 € x 3 = 200 € x 4 = 225 € x 5 = 250 €
VTC/VTT Assistance électrique	25 €	30 €	40 €	150 €	x 1 = 350 € x 2 = 600 € x 3 = 775 € x 4 = 850 € x 5 = 950 €

- Tarif incluant : casque, antiviol, gilet fluo
- Tarif groupe (à partir de 5) pour location à la semaine - 10 %

Il est précisé que les modalités d'encaissement sont fixées dans la régie « encaissement de divers produits au Camping d'Entassit » du 13 avril 2015 modifiée par arrêté du 30 mai 2016.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 15
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-quatre avril,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2021

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE A LA FORMATION BAFA

Monsieur le Maire informe les élus de la réouverture cet été du Centre de Loisirs par l'Association « *Familles Rurales Pays de PLEAUX* » dans certains locaux du Centre de Vacances CCAS mis à disposition de la collectivité.

Il souligne à cette occasion l'implication des bénévoles de l'association afin de pouvoir proposer aux familles locales ou en vacances un service de garde d'enfants de qualité.

Monsieur le Maire expose néanmoins, que le coût représenté par l'obtention du diplôme BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur d'accueil collectif de mineurs) de l'ordre de 1 000 €, est préjudiciable au recrutement de personnels qualifiés.

Il propose en conséquence que la commune attribue une aide financière d'un montant de 500 € par bénéficiaire devant suivre cette formation. Aide qui serait directement versée à l'association, à charge pour elle de la reverser en contrepartie de l'engagement du jeune à effectuer la saison au Centre de Loisirs.

Invité à se prononcer et considérant qu'il convient en effet de soutenir l'Association « *Familles Rurales Pays de PLEAUX* » dans son action, décide -à l'unanimité après en avoir délibéré- d'approuver la proposition de son Président.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES